



**IVRY**  
S/ SEINE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20231110-DEC202311\_06-AI  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE  
**URBANISME**

Aménagement partiel du parking rue Marcel Cachin  
Demande d'autorisation d'urbanisme

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,  
(27°),

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article  
L.2221-1,

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.332-15, R.421-1 et suivants,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de  
pouvoirs du Conseil au Maire,

vu la délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2014 approuvant la  
convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV 94 concernant une partie de la  
parcelle cadastrée section AV n° 59 à Ivry-sur-Seine, d'une superficie cadastrale d'environ  
1.600 m<sup>2</sup>, sise 17 rue Lénine,

considérant que la Commune a permis l'installation des caravanes de la Famille  
Lemercier sur une partie de cette parcelle donnant sur le n°17 de la rue Lénine à Ivry-sur-  
Seine,

considérant que cette parcelle doit être libérée prochainement au profit de la  
SADEV 94, propriétaire des lieux, dans le cadre de la ZAC Ivry Confluences,

considérant que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées F n° 99  
d'une superficie cadastrale de 3 617 m<sup>2</sup>, et G n° 59 d'une superficie cadastrale de 6 038 m<sup>2</sup>,  
correspondantes au parking sis, rue Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement, sur une  
partie dudit parking afin de pouvoir accueillir les caravanes de la Famille Lemercier,

**IVRY**  
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

considérant qu'une déclaration préalable portant sur la réalisation de ces travaux doit être déposée auprès de l'administration,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** PROCEDE au dépôt d'une déclaration préalable de travaux portant sur l'aménagement partiel du parking sis rue Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine (94200).

**ARTICLE 2 :** CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

FAIT EN MAIRIE LE 10 NOV. 2023

RECU EN PREFECTURE  
LE 10 NOV. 2023  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 10 NOV. 2023  
NOTIFIE  
LE

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine,  
Et par délégation,



Romain MARCHAND  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

*Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de la présente décision.*